



On peut de moins en moins respirer dans la rue..

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 1er juin 2013

C'est très joli de parler d'interdiction de fumer dans les espaces publics . Mais s'il est un espace public plus évident que tout autre, c'est bien la rue. On peut de moins en moins y respirer.

La seule solution à envisager serait d'interdire également de fumer dans la rue et, comme au Japon, de mettre à la disposition des fumeurs des espaces fumeurs fermés. Sur le même principe que les sanisettes, si l'on veut. Et en plus, cela supprimerait une bonne fois pour toutes l'invasion des mégots par terre (interdits mais jamais de verbalisation pour les auteurs de cet acte contraire à la propreté).

Réponse :

DNF ne milite pas pour ce type d'interdiction mais demeure attentive à une évolution de la loi qui protégerait de la fumée de tabac tous les lieux où l'on est amené à séjourner, même s'ils sont à l'extérieur et découverts. Il s'agit essentiellement des terrasses de cafés, des abribus, des tribunes de stades, des plages et des files d'attentes.

Dans son discours du 31 mai, la ministre a montré qu'elle était sensible à ces recommandations en citant les jardins d'enfants et les terrasses.

On progresse !